



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
VENDREDI 4 OCTOBRE 2024**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président)
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, MAUPILE, THE.

Messieurs CAVOLI, PUJOL, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, SEGURA, MONS, TREUIL, DELEPAUX

Pouvoirs :

Monsieur Emmanuel DAVID

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mesdames BORDEDEBAT, CAUSSARIEU, FOULON, LAFONTAINE, DUBROCA
Messieurs BONNIN, DAVID

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2024100413 : MISE EN CONCURRENCE POUR L'ORGANISATION D'UN MARATHON SUR LA COMMUNE D'ARCACHON

Les achats d'Arcachon Expansion doivent respecter les grands principes fondamentaux de la commande publique à savoir, la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Par courrier en date du 21 août 2024, la société COACHEZ VOS EXPLOITS représentée par Anne-Sophie MENNESON a sollicité la Ville d'Arcachon pour l'organisation de la troisième édition du « Marathon des 4 saisons » le dimanche 9 mars 2025.

Un avis de publicité préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue d'une exploitation économique est paru sur le site internet d'Arcachon Expansion www.arachon.com sur la période du 4 au 19 septembre 2024.

➤ **Aucune candidature reçue**

Aucune offre n'étant parvenue à la date limite de remise des offres fixée par le cahier des charges de la consultation, une procédure de gré à gré a été engagée et a conduit à retenir pour l'organisation du prochain Marathon d'Arcachon est donc donnée à la société COACHEZ VOS EXPLOITS.

Cette délibération n'appelant aucune observation, M LUMMEAUX, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **APPROUVER la délibération**
- **AUTORISER Madame la Directrice Générale à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°13 concernant la mise en concurrence pour l'organisation d'un marathon sur la commune d'Arcachon.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le vendredi 4 octobre 2024
Bernard LUMMEAUX
1ER Vice-Président de la Régie Arcachon
Expansion

